



Parti socialiste
jurassien

Question écrite n° 3317

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Prêts cautionnés par la Confédération : les entreprises jurassiennes concernées ?

Le journal « 24 heures » nous apprenait, en date du 27 mai 2020, que 82% des prêts cautionnés par la Confédération concernent des entreprises de moins de 10 employé-e-s. La région jurassienne compte de nombreuses entreprises de cette taille.

Pourtant d'après les chiffres du SECO, moins de 2,4% des prêts cautionnés au niveau fédéral le sont pour des entreprises jurassiennes. A titre de comparaison, Zurich (16,9%) et Vaud (11,1%) ont massivement bénéficié de ces cautionnements de la Confédération.

Il est évident que ces chiffres de deux grands cantons doivent être relativisés à l'échelle jurassienne. Néanmoins, nul ne saurait ignorer l'importance de cette mesure de la Confédération. On peut dès lors se poser la question de la publicité de cette possibilité auprès des petites entreprises de la région. L'Etat jurassien a certainement un rôle d'accompagnement à jouer en la matière.

Toujours dans l'article précité, nous apprenons que ces cautionnements ont principalement été réalisés auprès de trois grandes banques suisses que sont Crédit Suisse, UBS et Raiffeisen. L'Etat jurassien est l'actionnaire majoritaire de la Banque cantonale du Jura. Dans cette situation de crise, elle doit certainement jouer un rôle essentiel pour l'économie jurassienne.

Aussi, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1) Les entreprises jurassiennes sont-elles suffisamment informées des possibilités offertes par la Confédération ?**
- 2) Est-ce que l'Etat jurassien accompagne les entreprises dans leurs différentes démarches administratives ? Qu'en est-il des structures comme Creapole ?**
- 3) Quelles démarches ont été entreprises par la Banque cantonale du Jura (BCJ) ?**

D'avance nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Le responsable :

Iskander Ali

Courroux, le 27 mai 2020